

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

Siège social : place du Sauvage - 13200 ARLES

Deuxième série. N° 61

Bulletin trimestriel juin 1987



Constance d'Arles † 1032
Fille de Guillaume 1^{er}, comte d'Arles et de
Provence. Reine de France, épouse de Robert le
Pieux, bru d'Hugues Capet, dont on fête cette
année le millénaire du couronnement.

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| Éditorial | page 1 |
| Panorama de la vie musicale arlésienne à l'époque du baroque et du rococo (suite et fin) | page 2 |
| Mi Souveni arlaten (suite) | page 8 |
| Charles-François de Guilhem, marquis de Clermont-Lodève : un député arlésien à l'origine de la déclaration des droits de l'Homme ? | page 19 |
| Les grandes pages de l'histoire d'Arles (suite) | page 24 |

ÉDITORIAL

C'est avec émotion que j'écris ce premier éditorial, en pensant à notre conseil d'administration qui m'a portée à la présidence de la Société des Amis du Vieil Arles, en pensant aussi aux deux derniers présidents, Jean Landriot à qui nous devons le renouveau de notre association, et René Venture au côté de qui j'ai travaillé au sein du bureau et qui, pendant treize ans, a assumé la lourde tâche qui est la nôtre et soutenu de toute sa conviction et son amour pour notre ville d'Arles l'action menée par les AVA pour la sauvegarde de notre patrimoine et de nos traditions. Je n'oublie pas non plus mon « parrain » René Garagnon qui nous a tant apporté au cours de ces dernières années.

Il est bien difficile de prendre la succession de René Venture, mais j'ai pour m'aider le meilleur des bureaux. Comme par le passé, je sais que vous êtes présents, chers adhérents, par vos encouragements, vos conseils et votre vigilance.

Le travail souvent obscur que nous faisons porte ses fruits, et cette nouvelle présidence commence avec une grande satisfaction puisque deux événements nous réjouissent en ce début d'année. En effet, en 1978, le conseil d'administration des AVA prenait l'initiative de récompenser par un chèque modeste, certes, et un diplôme les Arlésiens faisant l'effort de restaurer la façade des maisons de la vieille ville. Aujourd'hui la mairie d'Arles et son bureau de l'Habitat organisent un concours de façades dans le même esprit, à une plus grande échelle bien sûr. Nous sommes fiers d'être à l'origine de cette action. D'autre part, après de nombreuses démarches de notre part, la fontaine Amédée Pichot vient d'être restaurée avec bonheur et fait honneur à l'entrée de notre ville. Sa remise en eau va suivre. Arles retrouve enfin une de ses fontaines.

Consciente des richesses de notre cité et des actions que nous devons continuer à entreprendre pour maintenir le flambeau transmis par mes prédécesseurs, vous pouvez compter sur moi comme je compte sur vous.

Thérèse GUIRAUD

PANORAMA DE LA VIE MUSICALE ARLÉSIENNE À L'ÉPOQUE DU BAROQUE ET DU ROCOCO

(Suite)

La maîtrise intervenait au cours des différentes cérémonies qui rythmaient la journée liturgique les dimanches et les jours de fêtes, respectant un rituel très précis. Elle participait aussi aux processions qui étaient très fréquentes. Celles de la Saint-Antoine et de l'Ascension, en particulier, étaient spectaculaires. Un deuxième corps de musique, fourni par les bénédictins de Montmajour, participait aux cérémonies et interprétait un motet dans l'église Saint-Julien, où la procession faisait station, puis un autre sur la place qui se trouvait devant l'entrée principale de la cathédrale, appelée alors place du Marché. La maîtrise capitulaire, placée sur les escaliers de la cathédrale, rendait la politesse et interprétait un autre motet (16).

Des circonstances extraordinaires comme les visites de personnages importants, les naissances princières, les victoires militaires ainsi que les actions de grâce les plus diverses, pouvaient aussi requérir la participation de la maîtrise. Le jour de la Toussaint 1622, Louis XIII assista à une messe célébrée à Saint-Trophime par le Grand Aumônier de France, l'Archevêque de Tours, où la maîtrise chanta un **Te Deum** en musique. En janvier 1660, c'est Louis XIV qui assista à une messe en musique dans cette cathédrale. Pour l'occasion, le Chapitre avait engagé une bonne dizaine de musiciens supplémentaires. On pourrait multiplier ce genre d'exemples et l'on ne compte pas les **Te Deum** chantés en toutes occasions jusqu'aux premières années de la Révolution Française.

En définitive, lors de ces multiples cérémonies, qui avaient tendance à devenir de véritables représentations théâtrales de la dévotion, le Chapitre offrait à la population arlésienne d'importants concerts de musique sacrée. Il est d'ailleurs probable que les gens étaient attirés dans la cathédrale, non seulement par l'habitude, liée à une croyance naïve, mais aussi par le désir d'assister à des cérémonies spectacles rythmées par des interventions musicales.

Le répertoire de la maîtrise au XVIII^e siècle est bien connu grâce à trois inventaires réalisés en 1736, 1749 et 1760 (17). Contrairement à ce qui se passait à Aix ou dans le Comtat Venaissin, la musique italienne n'était pas à l'honneur. Une grande tendance était accordée au motet, ce qui reflétait les tendances du XVIII^e français en fait de musique religieuse. Il y avait là des œuvres de musiciens versaillais ou parisiens, en particulier celles de Michel-Richard Delalande, très apprécié

aussi à Saint-Sauveur d'Aix, Nicolas Bernier, Esprit Blanchard, ancien élève de Guillaume Poitevin à Aix, André Campra, formé au même endroit, maître de chapelle à Arles dans les années 1680, qui fit ensuite une brillante carrière dans la capitale. Certaines compositions de Mondonville et d'André Lefèvre, organiste de la paroisse Saint-Louis à Paris, figuraient également dans la bibliothèque du Chapitre. D'autres œuvres étaient dues à des compositeurs provinciaux comme Guillaume Poitevin, Claude-Mathieu Pellegrin, maîtres de chapelle à Saint-Sauveur d'Aix, Jean Gilles, formé à Aix puis maître de chapelle à Agde et à Toulouse, dont le **Requiem** fut chanté aux funérailles de Louis XV. On rencontrait aussi des motets du Bordelais Levens ou encore de Laurent Bellisen, maître de chapelle de l'abbaye Saint-Victor à Marseille. Les noms des maîtres de chapelle arlésiens tenaient bien sûr une place importante dans ces catalogues. Citons ceux de Jean Clavis, Antoine Hugues, François Estienne, Charles Desrosiers, ainsi que celui de Jean-Baptiste Vallière qui était aussi organiste. Les manuscrits inédits qui ont été retrouvés montrent qu'ils étaient influencés par Delalande, mais aussi semble-t-il par Mondonville.

La bibliothèque musicale du chapitre était donc bien fournie. Elle traduit les goûts musicaux du haut clergé arlésien qui, à vrai dire, ne présentaient guère d'originalité. Mais surtout, ces compositions étaient un moyen efficace d'attirer et de séduire les fidèles. Elles étaient susceptibles d'orner avantageusement les cérémonies et contribuaient au faste et à la pompe recherchée par le chapitre.

En dehors de l'église cathédrale, que se passait-il dans la ville d'Arles en fait de musique religieuse ? Relativement peu de choses. Ni les églises des six paroisses arlésiennes, ni Saint-Pierre de Trinquetaille ne possédaient un orgue. La Collégiale de la Major, qui disposait de revenus assez faibles, ne pouvait pas entretenir une maîtrise. Le Chapitre cathédrale, très influent au niveau de l'archevêché, qui ne souhaitait pas voir sa maîtrise concurrencée, y était sans doute aussi pour quelque chose. Dans les environs, certaines collégiales étaient d'ailleurs mieux pourvues. Celle de Beaucaire, de Salon (archidiocèse d'Arles) ou de Tarascon (diocèse d'Avignon), entretenaient des maîtrises qui comprenaient des enfants de chœur (deux à six selon les cas), un maître de musique, un organiste et quelques musiciens. Comme les Dominicains ou les Carmes d'Arles ou encore les Frères Mineurs de Salon, ces églises possédaient des orgues qui étaient de petits instruments de style provençal (18). Ces centres secondaires étaient loin, cependant, de connaître les fastes musicaux de l'église cathédrale. Le plain-chant, par contre, y était largement pratiqué. Une messe en plain-chant musical, .c'est-à-dire un plain-chant harmonisé et mis au goût du jour,

provenant des Augustines d'Arles, témoigne du fait que certaines communautés religieuses essayaient, dans la mesure de leurs moyens, de donner à la célébration du culte un certain éclat.

3 - La musique profane.

Dans le domaine profane l'activité était importante et diversifiée. La musique tenait une bonne place lors des cérémonies publiques qui avaient lieu à l'occasion d'entrées ou de fêtes diverses. On remarque alors la présence de « troupes » d'instruments composées de violons, trompettes et tambours. Parfois, on note la présence de fifres, instruments à connotation plus populaire. Ces groupes de musiciens, que l'on rencontre aussi à Aix ou à Marseille, pouvaient être assez importants.

La musique était aussi liée à des manifestations plus culturelles, comme les distributions des prix au collège des Jésuites. Suivant l'exemple donné par le collège Louis-le-Grand, à Paris, les élèves interprétaient une tragédie latine dont les actes étaient séparés par des ballets dansés par les mêmes élèves. Les thèses soutenues publiquement par les élèves des classes de rhétorique et de philosophie étaient accompagnées de « concerts d'instruments pour désennuyer l'assemblée ».

En octobre 1696, la troupe de l'opéra de Marseille, en tournée, donna à Arles cinq représentations. Le programme était constitué par des tragédies en musique de Lully créées à Marseille au cours des saisons précédentes. Les Arlésiens s'y rendirent en masse malgré l'interdit fulminé par les autorités ecclésiastiques. D'autres troupes plus ou moins importantes s'arrêtèrent à Arles au cours de leurs tournées. Vers le milieu du XVIII^e, des représentations semblent avoir lieu régulièrement comme le laisse entendre Jean-Baptiste Vallière dans son livre de raison (19). En 1787, une association décida de faire construire un théâtre mais cela ne se réalisa pas. Le projet, longtemps caressé, ne vit le jour qu'en 1848.

De nombreuses associations accordaient une bonne place à la musique, qui devenait ainsi l'un des éléments de la sociabilité. La plus importante était sans doute l'Académie de Musique, parrainée par Pierre Cardin-Lebret, Intendant de Provence et Premier Président du Parlement (20).

La pratique privée était importante. Vallière, dans son livre de raison, donne des indications sur plusieurs instruments appartenant à des clavecinistes amateurs. Des recueils manuscrits nous apprennent que François Couperin, Daquin, Balbaste étaient à l'honneur, ainsi que le Marseillais Laurent Desmazures. D'autre part, les

cantiques spirituels de l'abbé Dubreuil voisinaient avec des chansons satiriques qui tournaient en dérision la société et les institutions de l'époque. Certains préféraient les textes présentant un caractère grivois voire même franchement érotique, comme en témoigne un recueil de 94 chansons ayant appartenu à la famille Giraud.

En 1730, des amateurs copiaient encore des opéras de Lully. Cependant la musique italienne n'était pas négligée comme en témoigne un volume manuscrit (21) qui contient plusieurs arias da capo, extraits d'opéras napolitains, à côté, il est vrai, d'airs de **Zoroastre** de Rameau et d'autres compositions dues à des musiciens français. D'autres recueils, réalisés aux alentours de 1760, contiennent des extraits d'opéras comiques, genre très en vogue, ce qui n'est pas sans signification politique, l'univers éminemment aristocratique de la tragédie lyrique étant alors abandonné au profit d'une représentation plus bourgeoise de la société.

Dans les milieux aristocratiques, la pratique musicale atteignait un niveau exceptionnel comme en témoigne les différents inventaires qui ont été conservés. La bibliothèque musicale du Marquis de Saint-Andiol était la plus remarquable (22).

L'opéra, avec seize compositeurs était bien représenté et l'on avait là un petit panorama de l'art lyrique en France qui s'étendait de la tragédie lyrique de Lully aux opéras comiques de Duni, Philidor et Monsigny. Le Marquis, au fait des dernières nouveautés, possédait même un exemplaire de l'**Orphéo et Euridice** de Gluck qui venait d'être publié à Paris en 1764. Quelques grands motets traduisaient l'influence du Concert Spirituel de Paris.

La musique instrumentale n'était pas moins goûtée. La musique italienne était représentée par sept compositeurs parmi lesquels Archangelo Corelli et Giuseppe Tartini. Il y avait là de nombreuses compositions pour violon et basse continue. Le Turinois Gaetano Pugnani, dont l'activité se situe dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, figurait au catalogue avec six trios, un quatuor, un quintette, et deux symphonies. À côté d'eux, des œuvres de Mondonville, Jean-Marie Leclair et Navoigille illustraient l'école française du violon, tandis que la symphonie était représentée par Blainville et Touchemoulin.

Il y avait encore dans cette bibliothèque les œuvres de dix-huit compositeurs allemands. De nombreuses œuvres pour orchestre étaient dues à des musiciens de l'école de Manheim. La présence d'œuvres du jeune Joseph Haydn, de Haendel, ainsi que d'une suite pour

orchestre de Jean-Christophe Bach, ce dernier il est vrai assez connu en France et assez diffusé dans notre pays à cette époque, sont à souligner. Plusieurs de ces partitions étaient en « parties séparées », ce qui indique que des concerts avaient lieu plus ou moins régulièrement.

L'analyse de la pratique privée met donc en évidence le goût de la musique qui était alors répandu dans la bourgeoisie et la noblesse. Les amateurs se tenaient informés des dernières nouveautés et les intégraient dans leurs bibliothèques. Ainsi, inévitablement, les dernières parutions voisinaient avec des ouvrages plus anciens dont l'esthétique était bien sûr fondamentalement différente.

Il apparaît donc, en définitive, que la musique, tant religieuse que profane, tenait une place considérable dans la société arlésienne d'Ancien Régime. La maîtrise archiépiscopale pouvait rivaliser dignement avec celle des autres grandes villes provençales. Les compositeurs arlésiens, influencés par les productions versaillaises, ne manquaient pas de métier. Même si il n'y avait pas à Arles ce monde parlementaire qui, à Aix, était grand amateur de musique par goût autant que par snobisme, ni cette riche bourgeoisie d'affaires qui, à Marseille, faisait les beaux jours de l'opéra et de l'Académie de Musique, la musique était, de fait, liée à toutes les manifestations importantes. De nombreux témoignages indiquent que la tradition populaire était toujours très vivace, formant, en quelque sorte, un contrepoint discret à la pratique savante. L'activité musicale faisait donc partie intégrante de structures sociales multiformes. Elle s'avérait significative des goûts et des aspirations d'une société non seulement en ce qui concerne ses caractéristiques culturelles, mais également politiques et sociales.

Marc SIGNORILE

Notes

16) Il faut préciser que, jusqu'en 1767, la partie méridionale de l'actuelle place de la République (ancienne place du Marché), fut occupée par un îlot de maisons. Cette disposition architecturale, regrettable esthétiquement, était sans doute favorable à l'acoustique du lieu.

17 : En 1760 l'ensemble de la bibliothèque musicale du Chapitre est évalué à 1723 Livres. À titre de comparaison, la construction de deux nouvelles chambres pour les enfants de chœur, en 1786, coûtera 1200 Livres. Pour les références, voir la note 11 dans la première partie de cet article, publiée dans le n° 60 du bulletin des A.V.A. (Mars 1987, p. 17).

(18) Actuellement, on relève la présence de cinq orgues à Arles, installés à partir du XIX^e siècle, deux à Salon, deux à Martigues, qui faisait partie de l'archidiocèse d'Arles et n'en possédait pas au XVIII^e siècle. Il y a toujours un instrument à Beaucaire.

19) B. M. d'Arles, Ms 549.

20) Cf. notre article "L'Académie de musique d'Arles et les fêtes de 1729". - in "Archives", bulletin des Archives Municipales d'Arles, n°3, Mars 1986, page 10 à 19, et article à paraître in "Provence Historique".

21) B. M. d'Arles, Ms 83.

22) Cf. la note 10 dans la première partie de cet article, publiée dans le n° 60 du bulletin des A.V.A. (mars 1987, p. 17).

Cette bibliothèque musicale pouvait rivaliser avec celle d'autres nobles provençaux comme les Grignan, les Bruni de la Tour d'Aigues, les Tomassin ou les Simianes, dignes d'intérêt, comme en témoignent les nombreuses partitions d'opéras reliées à leurs armes et conservées aujourd'hui à la bibliothèque du Conservatoire de Marseille.

MI SOUVENI ARLATEN

(Seguido)

Lou Museon Arlaten

Touti li dijòu, moun paire venié ajuda Mistral au Museon Arlaten. Ero pas lou soulet. Mistral avié demanda à Audouard Aude, qu'èro Counservatour de la Biblioutèco Mejano à-z-Ais, de veni metre un pau d'ordre dins li libre dóu Museon. Aude èro vengu e,; sènso mai espera, s'èro mes à empega uno etiqueto sus cade libre, coume acò se fai de pertout. Pecaire ! Quand Mistral se n'avisè, fuguè furious. "Vas pas empega ti salouparié de papié sus li libre dóu Museon", ié diguè. Aude se defendiguè coume pousquè, mai quand comprenguè que Mistral, coto aqui, chanjarié pas d'avis, amè miés s'en ana e revenguè plus.

Souvènt Mistral èro desrenja dins soun travai. Ai counta coume, aguènt counvida emé moun paire un ispeïtour generau de l'ensignamen, à la fin de la dinado, Mistral avié di à moun paire, qu'èro repetitour au coulege : "Alor, demandes rèn ? Aproficho, moun bèu !" Moun paire demandè rèn.

Acò se passavo à la taulo dóu Forum (1), ounte Mistral avié sis abitudo. E Mistral, me disié moun paire, avié bon apetis. Uno fes, qu'avien servi de vanèu (2), alor que cadun avié manja lou siéu, n'en sou bravo un. Mistral diguè : "L'anan pas leïssa". E, coume res semblavo vouguè se devoua, Mistral se serviguè lou vanèu e lou manjè.

Un jour, au Museon, Mistral trouvè un mandadis de la troupo de Buffalô Bill : rèn que de foutougrafiò en coulour di chèfe indian. "Me li mandon pèr lou Museon, diguè Mistral à moun paire. Vau pas metre de foutougrafiò d'Indian dins lou Museon, maugrat touto la simpatio qu'ai pèr aquéli gènt. Te ! li pourtaras à toun pichot". Es ansin que ma chambro d'enfant s'ournè di foutougrafio d'Indian que Mistral avié pas vougu. Douno de Mistral, li garde preciouslyamen. A ma mort, pourrié li leïssa... au Museon Arlaten.

Lou Museon cambrioula

Dóu tèms que moun paire èro à-n-Arle, cambrioulèron lou Museon. Afoula, l'anèron anouncia à Mistral. Lou Mèstre aculiguè la nouvello sènso moustra la mendro emoucioun. "E de que voulès que ié fague ? diguè ; siéu pas gendarmo".

Un que fuguè bèn embestia es moun paire. Ero dóu tèms que partié d'Arle touti li dijòu, pèr lou trin lou mai matinié, via z-Ais, ounte

seguissié de cours à la Faculta.

Or, lou matin dóu cambrioulage, segound lou chèfe de garo d'Arle, i'avié que dous vouiajour sus lou quèi qu'esperavon lou trin pèr Marsiho : moun paire, que lou chèfe de gare couneissié bèn, e un autre ome que poudié qu'èstre lou voulur dóu Museon. L'aguènt arresta, demandèron à moun paire de lou recounèisse. Moun paire, que l'avié forço bèn recouneigu, pensè qu'emé de gènt ansin miés valié n'en dire lou mens poussible e lou recouneiguè pas. Mistral ié digue : "As bèn fa".

Un persounage curious èro Louis Jullian. Coume èro un Arlaten cènt pèr cènt, fuguè lèu un ami de moun paire. Couneissié bèn la lengo e la praticavo. Cou me se fai que fuguè jamai felibre, es un mistèri. Ai idèio qu'èro trop Arlaten pèr acò e pas proun Prouvençau (3). Sourti d'Arle, pèr éu, èro l'estrangié. Ero esta emplega i camin de ferre de Camargo. mai èro esta tambèn un di proumié grevisto que li camin de ferre agon couneigu e se fau pas estouna que l'aguèsson revouca. Lou prenguèron, me sèmblo, à la biblioutèco d'Arle. Dóu tèms qu'erian à-n-Arle, restavo à Trento-Taio, dins un oustau que m'agradavo forço en resoun di tapissarié dou vestibule que representavon uno casso au cèrvi.

Li Jullian avien ges d'enfant. Autambèn, ére souvènt em'éli. En particulié, Louis Jullian venié me guerre pèr me mena i curso de biou. l'anave tras que voulountié e, quand parlas de la sensibleta dis enfant, dins la courrespondènci de moun grand, ai trouva une carto que ié mandave d'Arle e mounte ié disiéu à prepaus d'uno corrida ounte ère ana : "Six chevaux de morts et je n'ai pas eu peur !" Pensas se Jullian èro fièr de iéu !

Jullian èro pichot orne, em'uno barbicho à la Napouleon III, sèmpre revoi, que s'èro chausi pèr femo un chivalas (4) que lob fasié dous cop e que lou sougnavo coume soun pichot. "Lili, ié disié davans tout lou mounde, tu as fait ton caca ?".

Veniéu de me marida quand sachère que Louis Jullian, qu'èro vèuse (5) despièi quàuquis an, venié de se remarida em'uno que tenié une begudo (6) à Port Sant Louis e, se s'èro remarida, èro pèr qu'aquele bravo femo pousquèsse teni uno begudo. Parèis qu'es la lèi. L'anerian vèire. lé faguerian plesi e nous faguè rire. Uno cambo ié fasié mau. S'adreissant à-n-elo, ié disié : "Cou me vas que me fas soufri coume acò ? Regardo ta sorre. Me laissez bèn tranquile ; vous ame autant l'uno que l'autro. Alor, perdequé fas pas coume elo e me fas soufri li cènt obro de misericordo ?".

Lou reveguerian plus. Mai d'orne coume Louis Jullian

s' óublidon pas e es voulountié qu'ai evouca eici soun squveni (7).

Verania

A coustat de Ferigoule, (8) que moudelè li persounage en ciro dóu Museon Arlaten, i'avié en Arle, dóu tèms que i'erian, uno artisto, Paulino Veran, que fasié d'estatueto d'Arlatenco dins tóuti li coustume e de tóuti li biais. Ero pas d'obro d'amatour e èron galanto mai que mai. L'oustau n'èro plen e n'aurian de segur encaro un mouloun se d'à cha pau li servicialo (9) n'avien pas fa un chaple (10). Assajerian proun de recoula li tèsto, mai aquéli tèsto coulado tenien gaire e fin finalo li galàntis Arlatenco de Verania anavon is escoubiho (11). N'ai sauva qu'uno : uno Arlatenco souto si vèu de dòu qu'uno servicialo un pau trop zelouso a tant fretado que i'a leva touto sa patino. Mai es entiero. Enfin, ai, de Verania, e ié tène forço, uno reducioun en gip (12) de la dansarello dóu Museon Lapidàri. Se vèi proun, dins aquelo pichoto obro sènso pretencioun, lou goust que Verania avié pèr li tresor d'Arle. Aquelo dansarello me sèmblo animado d'un mouvemen estraordinàri. Lou cors se devin souto faudo de sa raubo qu'es un veritable miracle de l'art anti. Ai pòu que se parle plus gaire à-n-Arles d'aquelo Paulino Veran qu'a tant fa pèr faire counèisse e ama lou coustume d'Arle. Urousamen, lou Felibrige, qu'óublido ges de si bons óubrié, oublidara jamai Paulino Veran, Verania (13).

Moussu Ivan (14)

Quand moun paire èro en Arle, faguè la couneissènço d'Ivan Pranishnikoff, un pintre russe qu'èro vengu en Camargo, païs, disié, que ié rapelavo lou siéu. Ero un grand bel orne, que li Santen avien tout d'uno adouta e en quau disien simplamen "Moussu Ivan".

Quouro venié à-n-Arle, venié au nostre e, se moun paire i'èro pas, l'esperavo. Es ansin que moun paire, en rintrant, lou trouvè un jour d'apautoun (15), en trin de cerca ma paumo qu'avié barrula souto un moble. Un autre cop que jougave em'uno vièio casseirolo, me demandè de ié pica sus la tèsto à cop de casseirolo, ço que faguère. Eu, dóu tèms, emé lou plat de la man, jougavo sus ta bouco l'èr de la Marsiheso.

Moussu Ivan èro un pintre de talènt. Quouro moun paire aguè l'idèio de faire estampa si sounet *d'En Camargo*, Moussu Ivan i'oufriguè de lis ilustra. Aquelo edicioun forço raro es tambèn forço bello. Moussu Ivan se servié de ço que li pintre apelon la *carte à gratter*, que permet de gràndi finesso d'eisecucioun. D'aiours, avié un talènt vertadié de miniaturisto e ai, dins la courrespoundènci de moun paire, uno letro d'èu escricho sus lou mai pichot di papié à letro

que l'ague, monte, en matèri de frontispice, se se pòu dire, a fa uno pinturo à l'aigo que raprésento lou vilage di Santo e touto la sansouiro autour.

Li foutougraflo dóu tèmms mostron Moussu Ivan à chivau em'uno Arlatenco en groupe. Es dire qu'avié coumpletamen adouta la vido camarguenco.

Quand mourriguè, sa vèuso venguè en Franço. Faguè uno vesito à moun paire que sabié èstre un ami de soun ome e manque pas de ié faire remarca que li dessin que soun marit avié fa pèr moun paire representavon forço argènt. Mount paire lis a pas vendu pèr acò. E iéu nimai.

Ço qu'aven sachu, i'a gaire, es que de maufatan avien rauba, au cementèri di Santo, lou buste en brounze de Moussu Ivan. Lis Alemand, éli, l'avien respeta !

Léo Lelée (16)

En Arle, moun paire venguè ami cinq sòu emé lou pintre Leo Lelée, qu'èro Nourmand mai qu'èro vengu viéure à-n-Arle, qu'avié espousa uno bello Arlatenco e que venguè leu lou pintre dis Arlatenco. Se pòu vèire au Museon Arlaten uno bello couleicioun de sis obro. Mai lou meinage èro gaire riche e i'arrivavo meme d'èstre sènso un sòu. Es ansin qu'un jour de fèsto, moun paire rescountrè Lelée que ié diguè : "Siéu sènso un, se poudias me presta un escut, me rendrias service".

Moun paire presto l'escut. Vai soupa e, dóu tèmms que soupo, dis à ma maire : "Dèu pas èstre gai encò di Lelée. Dèurian i'ana passa un mou men de vihado". Ié van e de que trovon ? L'oustalado autour d'uno fougasso di rèi, arrousado de vin blanc que, bèn entendu, partajèron voulountié emé mi gènt, que n'en fuguèron pas mens palafica. Ah ! lis artisto !

Lelée, d'aiours, èro generous e donnè à moun paire de dessin d'éu que garde jalousamen.

Pèr viéure, Lelée imaginè un mouloun de causo. Pèr eisèmples, faguè de carto poustalo en coulour que representavon la vido d'uno Egiziano de l'Antiqueta. N'i'a uno ounte la chato se regardo dins un mirau. Mai darrié elo, se vèi un moussu en aut de formo. Falié bèn se trufa un pau de l'editour !

Hans Wyske (17)

Es à-n-Arle que moun paire reçaueguè lou tradusèire alemand de Charloun, Hans Wyske. La guerro acabado, parle d'aquelo de 14, n'entenderian plus parla. Fau crèire que i'èro esta tuia. Aquéu brave orne avié dos chato. L'einado avié un prenoum alemand, mai à la plus jouino i'avien mes Esterello e, quand l'avien batejado, Wyske s'èro fa manda d'ouливо de Prouvènço... que manjèron au dessert.

Wyske venié vouloutié au nostre. D'en prou mié pèr ço que lou reçaupian bèn e pièi pèr ço que l'agradavian : "Vous avez tous des têtes de braves gens !", nous disié.

Pamens, Alemand l'èro e l'èro bèn. Un vèspre que devié prendre. lou trin, erian encaro à taulo quand fuguè l'ouro pèr éu de parti de l'oustau. Coume erian au dessert, prenguè sa part, l'estremè (18) dins soun bagage e nous gramaciè de tout, dessert coumpres.

Jùli Charles-Roux (19)

Quouro inagurèron l'estatuo de Mistral, vers la plaço dóu Forum, Jùli Charles-Roux, que i'èro pèr quaucarèn, faguè'n discours en prouvençau. Mai, coume èro gaire famihié de la lengo, demandè à moun paire de veni à soun oustalarié ié courregi soun discours, ço que moun paire faguè (19).

Au moumen de prendre cougié, Jùli Charles-Roux diguè à moun paire : "Pènze qu'avès mi libre". "Ailas, ié respondeguè moun paire, moun tratamen de repetitour m'a pancaro permès de li croumpa".

Jùli Charles-Roux gramaciè moun paire, que s'entournè à la Courtiho, ounte restavian alor. Avié tout bèu just barra sa porto, que picon. Moun paire duerb e de que vèi ? Un garçoun de l'oustalarié dóu Forum, li bras carga di libre de Jùli Charles-Roux (e n'èro pas de librihoun), que lis adusié à moun paire en gramaci. E es ansin qu'intrèron dins nosto biblioutèco li dous voulume dou *Coustume en Prouvènço*. Mai tóuti sabon que lou grand d'Eimoundo Charles-Roux èro un grand segnour.

La pastissoun de Bèucaire

En Arle, dou tèms que i'erian, l'avié un pastissié que fasié partido de l'Escolo Mistralenco e que ié disien Fabre. Aquéu brave orne èro ouriginàri de Bèucaire e, à-n-Arle, pèr Pasco, fasié li famous pastissoun de Bèucaire que nous regalavon. Emai fuguèsse jouine quouro partiguerian d'Arle pèr veni vièure à-z-Ais, aviéu jamai óublida lou goust di pastissoun de Bèucaire.

E vaqui qu'un jour me prestèron la receto di pastissoun talo que l'avié reculido dins un casernet un brave orne de curat que l'avié agudo d'uno de si parouquiano dóu tèms qu'èro curat à Bèucaire. E fau crèire qu'aquelo receto se dounavo pas eisa, estènt que la trouvave pèr la proumièro fes. La trovarés dins lou libre qu'ai counsacra à la cousina prouvençalo, mai ço que pode vous dire es qu'aquéli pastissoun s'emplisson d'un farçum (20) fa emé de graissa de rougnoun de biòu que se ié mesclo de cedrat counfi. N'ai vist un jour dins uno pastissarié de Bèucaire. Pensas se n'ai croumpa. Eron afrous. Despièi, uno amigo nostro, pèr nous faire plesi, n'a fa segound la receto que doune dins moun libre e, pèr lou cop, ai retrouva li pastissoun de moun enfanço.

Me dirés belèu : "mai lou cedrat vèn pas en Prouvènço". Vous respoundrai : "Avès resoun", mai óublidás qu'uno causa, es qu'à Bèucaire, pèr la fiero, tout l'Ouriènt èro presènt e se fau pas estouna que dintre li bòni causa que se ié manjavo, se fugue atrouva aquéli pastissoun que semblon sourti tout dre dou libre di Milo e uno niue.

Un jour que parlave d'aquéu Fabre à Marcèu Bonnet, me diguè qu'à Sant Roumié avien agu soun enfant coume curat. Coume l'ai dí : lou mounde es pichot.

La Tafatarello

Lou vèspre d'un acamp counsistouriau (21) que s'èro tengu à-n-Arle, nous espacejavian (22) emé moun paire long dóu Rose. Moun paire me countè qu'aqui, quouro fuguè nouma au coulege d'Arle, i'avié ça qu'apelavon de *cafetoun*, (23) qu'èro lou rendès-vous di marinié dóu Rose. Curious, moun paire i'anè prendre un vèire. l'avié de mounde e se cantavo. Un d'aquéli cantaire cantè *La Tafatarello* (24) de moun grand Auzias. Pensas se moun paire èro coutènt. Quand lou cantaire aguè repres sa plaça, moun paire l'anè trouva e ié demandè : "De quau ei la cansoun que venès de canta ?" "Per lou saupre, ié respoundeguè lou marinié, sarié pas eisa. Aquelo cansoun es talamen vièio !".

Aquelo responso encantè moun paire, que pensè inutile d'assabenta soun cantaire. L'aurié-ti tant soulamen cresegu ? Moun grand, quand moun paire ié countè l'aneidoto, n'en riguè voulountié. Despièi, d'aiours, es pas rare que s'atrove de disque ounte li cansoun de moun grand soun dicho anonunimo e poupulàri, ça qu'es, prouvable, lou plus bel eloge que se n'en pòu faire. Me dison "Perdequé proutestas pas ?" Pènsè au cantaire dóu cafetoun dóu Rose e me dise que li causa soun bèn ansin. Quand diran encaro mai que tala cansoun de moun grand es un èr poupulàri, acò fara pas

que siegue pas d'éu. E es eiçà l'impourtant, pèr iéu e pèr aquéli que sabon. E me revèse coume s'èro alèr, sus li bord dóu Rose, emé moun paire, qu'aquéu jour d'aquí me countè soun aventuro emé li marinié dóu Rose, car à Mistral.

Apound rai encaro à-n-aquelo aneidoto, un fa recènt mai que m'esmouguè. Quouro moun nebout se maridé em'uno chato de Vauvert, faguèron pas un long viage de noço, mai vesitèron li vilo de Prouvènço que counaissien pas. Es ansin que s'atrouvèron un jour en Arle e qu'en Arle, segur, vouguèron vèire lou Rose. Mai quete fuguè soun estouamen quouro, sus uno placo, legiguèron : *rue Marius Jouveau*. S'esperavon pas à-n-acò. Dève dire que moun nebout n'en fuguè proun fièr e sa nòvio proun espantado. Fau dire que lou souveni de moun paire èro demoura viéu à-n-Arle, emai mi gènt siegon vengu resta à-z-Ais à la debuto de 1914. Mai, dins l'affaire de quàuquis an, moun paire avié tant fa pèr reviha lis Arlaten que lis Arlaten avien vougu ié marca sa recounaissènço. E lou brave Majourau Gilles i'èro pas pèr rèn (25).

En Terro d'Arle

En Arle, moun paire publiquè *En Terro d'Arle*, uno pichoto revisto que Frederi Mistral ié dounè d'inedi, ço que provo l'amista que lou Mèstre avié pèr si baile (26). Es ansin qu'*En Terro d'Arle* a publica : *Fiho poulido porto sa verquiero au front* ; *Lou Dourmihous*, e tambèn *Sus uno man de mabre trovado en Arle dins lou Rose*, data de Pasco 1907, e qu'es un cap d'obro, e forço àutri pichòti causo.

Apoundrai que, quand sias pas riche, publica uno revisto prouvençalo es pas la buteto (27). A la debuto, tout vai bèn o quàsi. Mai pau à cha pau, li gènt pagon plus soun abounamen e maugrat tout l'estam paire, éu, vòu èstre paga. Basto, un jour, la caisso *d'En Terro d'Arle* s'atrouvè vuejo. Moun paire escriguè à Mistral que poudiè plus teni. La responso de Mistral se faguè gaire espera. Mistral escriguè à moun paire : "Se pos plus teni, lacho !" ço que moun paire faguè. Mai aurié miés ama un parèu de cènt franc.

La Desnarrado

Coume touti, ai couniegu dins ma vido de moumen proun tristas que rèn de rèn pòu amansi (28). Ero un jour de semana ; acoumpagnave uno colo d'escoulan pèr ié faire vesita Arle. Aviéu emé iéu soun proufessour d'istòri, lou car Pèire Martin que devié se tua sus la routo de Moutpelié.

Se se pòu parla de miracle, n'i'aguè un aquéu jour d'aqui. Ere dins lou Museon Lapidàri e m'atrouvère subran davans la famouso Desnarrado (29). Sabe pas se l'aviéu jamai regardado cou me aquéu jour d'aqui. Mai, davans la regardaduro à la tes tristo e subre-bello de la Desnarrado, sentiguère que quicon se fou ndié dins iéu, qu'un biais de baume s'expandissié sus ma tristour e que reviviéu à l'espèr. Noun, jamai aviéu sus ma vido senti quicon de mai dous, de mai ameissant, de mai counsolant qu'aquelo regardaduro de femo, e revenguère d'Arle chanja, autre.

Quàuquis an après (ère esta fa Majourau) assistave à-n-un acamp que se tenguè dins uno salo dóu Museon Arlaten. S'agissié de saupre se forobandirian o noun dóu Counsistà ri Felibren Majourau qu'èron esta coundana à la Liberacioun. E coume discutavian, avisère un moulage de la Desnarrado.

Semblavo nous dire : "Pàuris uman que sias ! Sias capable de vous estrassa pèr d'afaire de petoun petet (30), alor que sias tóuti de traire, mai o mens. Li juge an puni coume an cresegu degué lou faire, mai perdequé, vous, li punirias après éli ?".

La regardaduro de la Desnarrado avié pas perdu soun delicious poudé sus iéu. "Moun Diéu, me disiéu, coume un artisto a pouscu crea uno creaturo d'uno bèuta talo que sèmblo mai forto que tout ?".

René JOUVEAU
(seguira)



*La famille Jouveau aux Alyscamps, à l'époque où elle vivait en Arles.
Le petit René Jouveau, que l'on devine sous ses langes,
est dans les bras de l'Arlésienne en costume.
(Coll. R. Jouveau)*

NOTES ET VOCABULAIRES

1) **La taulo dóu Forum** : "La table du Forum". Hôtel du Forum, sur la place du même nom (ancienne place des Hommes), où Mistral avait ses habitudes quand il venait en Arles.

2) **de vanèu** : vanneau, oiseau.

3) il est en effet à noter que le Félibrige n'a eu, jusqu'à nos jours, qu'une place relativement peu importante dans la vie provençaliste arlésienne...

4) **un chivalas** : un gros et grand cheval (augmentatif donnant une notation péjorative). Expression employée ici au sens figuré...

5) **vèuse** : veuf.

6) **une begudo** : buvette, guinguette.

7) Louis Julian, qui resta longtemps sous-bibliothécaire à la B.M. d'Arles, signait des articles et des petits poèmes sous le surnom de "Cese" (en Provençal, pois-chiche).

8) Claude-André Férigoule (1863-1946). Professeur de dessin au Collège d'Arles, conservateur des Musées d'Arles. Il est l'auteur des mannequins que l'on voit encore dans les fameux dioramas du Museon Arlaten (il sculpta également le fronton de ce musée, la façade donnant sur la rue de la République).

9) **uno servicialo** : une femme de ménage, une domestique.

10) **un chaple** : un massacre.

11) **lis escoubiho** : mot à mot, "ce qui est ramassé par le balai". La poubelle, les ordures ménagères.

12) **lou gip** : le plâtre.

13) Influencé sans doute par ce souvenir de Vérانيا, René Jouveau a dernièrement choisi d'illustrer la couverture de l'Armana di Felibre par une photographie de la Danseuse du Théâtre Antique, conservée au Musée Lapidaire d'Arles.

4) Yvan Pranishnikoff (1841-1909). Mort aux Saintes Maries, où il est enterré.

15) **d'apautoun** : à quatre pattes.

16) Léo Lelée (1872-1947). Imagier et peintre arlésien, illustrateur, entre autres choses, du Nouvè Gardian de Joseph d'Arbaud. Une salle du Museon Arlaten, aménagée récemment, est consacrée à son œuvre.

17) Hans Wyske publia une traduction allemande des Cant dóu Terraire de Charloun Rieu.

18) **estrema** : rentrer, mettre à l'abri.

19) Jules Charles-Roux (1841-1918). Il n'en fut pas moins élu, la même année (1909), Majoral du Félibrige, titulaire de la Cigale des Maures.

20) **farçun** : farce (terme culinaire).

21) **acamp counsistouriau** : mot à mot, réunion du Consistoire. Le Consistoire est l'académie des cinquante Majoraux du Félibrige. René Jouveau fut élu Majoral du Félibrige en 1943, lors d'une Sainte Estelle tenue à Arles. Titulaire de la Cigale de Nice, il est actuellement le doyen d'élection des Majoraux.

22) **nous espacejavian** : nous nous promenions.

23) **un cafetoun** : un petit café (diminutif), en particulier à Arles.

24) **La Tafatarello** : (de tafatarello, ouvrière qui tisse du taffetas). Œuvre d'Elzéard Jouveau, grand-père de l'auteur (1847-1917), Majoral du Félibrige de 1897 à 1906. Cette chanson, tirée du recueil Li Piéu-Piéu, est l'une des plus connues composée par ce félibre, avec Nosto Lengo, la Voto, lou Moulin de l'Aureto...

25) Jacques Gilles (1884-1962), Majoral du Félibrige arlésien, élu en 1942, à la Cigale du Lubéron. Jacques Gilles est le père de madame Gay, bien connue de notre association.

26) **balle** : responsable.

27) **es pas la buteto** : ce n'est pas une chose facile. En Provençal, la buteto est un jeu d'enfant.

28) **amansi** : apaiser.

29) **Le Desnarrado** : mot à mot, celle à qui il manque le nez. Buste conservé au Musée d'Art païen. Probablement portrait de l'impératrice Livie, épouse d'Auguste.

30) **affaire de petoun petet** : une affaire négligeable, mineure.

Notes des A.V.A. : Les dates de naissance et de décès de C.A. Férigoule et Y. Pranishnikoff nous ont été communiquées par le Majoral Marcel Bonnet, de St Rémy de Provence. Nous tenons à le remercier pour son aide précieuse.

CHARLES-FRANÇOIS DE GUILHEM, MARQUIS DE CLERMONT-LODÈVE : UN DÉPUTÉ ARLÉSIEEN À L'ORIGINE DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ?...

L'auteur, le docteur Bernard Deschamps, qui habite actuellement Avignon, est d'origine arlésienne. Il descend de la famille Boulouvard, aujourd'hui éteinte en ligne masculine, lignée de négociants arlésiens et trinquetailleurs qui tint une grande importance dans la vie publique de notre ville à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle. Bernard Deschamps travaille actuellement à une histoire de cette famille, qui pourrait être publiée par notre association. C'est au cours des recherches faites pour la préparation de cet ouvrage, qu'il a découvert ce point inédit de notre histoire. Il convenait de le verser rapidement au dossier concernant les événements révolutionnaires, au moment où l'on prépare activement le bicentenaire de la Prise de la Bastille...

Le 5 mai de l'année 1789 vit la séance inaugurale des États Généraux du Royaume. Les députés arlésiens n'y étaient pas. Les opérations électorales dans la ville avaient en effet pris du retard, et nos députés n'arrivèrent à Versailles, ou ne furent officiellement reconnus, qu'entre le 15 mai et le 6 juillet. Il s'agissait de :

- l'Abbé Honoré Joseph Royer, conseiller d'État, élu par le clergé. Il n'était pas Arlésien, sa nomination était tout à fait honorifique.

- Charles François de Guilhem, Marquis de Clermont-Lodève, pour la noblesse.

- Guillaume Bonnemant, avocat, neveu de l'abbé Laurent Bonnemant, et Siffren Boulouvard, négociant, membre du Conseil de Ville, pour le Tiers État. Ce dernier était en fait le suppléant d'André Michel, bourgeois, qui avait refusé son élection.

Il s'agit là des véritables députés de la ville et du pays d'Arles, qui ne doivent pas être confondus avec les députés de la sénéchaussée d'Arles (1) :

- Mgr Jean-Marie Dulau, archevêque d'Arles pour le clergé,
- le marquis Conrad de Provençal de Fontchâteau pour la noblesse,

- Pierre-Toussaint Durand de Maillane, avocat, et André Péliissier, docteur en médecine, pour le Tiers État.

Ceux-ci n'ont rien à voir avec la ville d'Arles. Ils étaient les élus d'une contrée qui s'étendait de Tarascon à Saint-Rémy et Salon, et défendaient,

notamment pour ce qui concerne les deux derniers, des intérêts différents de ceux d'Arles, quand ils n'étaient pas opposés, en particulier pour la départementalisation de la France.

Parmi les députés arlésiens, Charles-François de Guilhem fut de loin le plus actif, le plus lucide, le plus intelligent, servi de surcroît par une culture des plus solides (histoire, philosophie, mathématique). Nous avons pu dénombrer, par les documents consultés, seize interventions publiques de sa part, durant la durée de son mandat. Pendant le même temps, Bonnemant n'était intervenu qu'une fois, et Boulouvard jamais. L'étude de ces interventions permet de conclure qu'il mérita amplement de sa députation.

Charles-François de Guilhem n'était pas d'origine arlésienne. Écuyer, ancien officier de cavalerie, conseiller de la noblesse du Comtat, il était né le 4 février 1749 à Avignon, paroisse Saint-Agricol. Il était le fils d'Ignace-François de Guilhem et d'une Arlésienne, Marie-Thérèse de Sabatier de l'Armillière. Il épousa le 22 janvier 1744 à Trinquetaille, Jeanne Boulouvard, nièce de Siffren Boulouvard, le député du Tiers-État, ce qui fit dire à J. Viguier, dans son ouvrage *La Convocation des États Généraux en Provence...* *"Tous deux étaient un peu parents... Les électeurs qui avaient voté ensemble avaient ainsi une députation homogène. On pouvait dire que le pays d'Arles était représenté en famille..."*. Guilhem émigra en 1792, se réfugiant en Angleterre. On peut penser qu'il décéda dans ce pays.

Début juillet 1789, après s'être déclarée Nationale et Constituante, l'Assemblée mit à l'étude la question des Droits de l'Homme et du Citoyen. Le sujet passionna véritablement Guilhem, qui y travailla en profondeur pendant les mois de juillet et d'août. Il n'y adhéra cependant pas d'entrée et attendit pour cela que le problème des cahiers de doléances fût réglé et que le Roi, car il était très respectueux de son autorité, donnât son consentement. Les cahiers contenaient les directives strictes que les électeurs avaient données à leurs députés. Ceux-ci ne devaient pas s'en écarter, sous peine de se voir désavoués par leur base. Certains, lorsque l'Assemblée s'arrogea les pleins pouvoirs, les écartèrent allègrement, mais d'autres eurent des problèmes de conscience. Charles-François de Guilhem, qui était d'un caractère droit et honnête, fut de ceux-là, et se retrouva enfermé dans un carcan qui gênait son action, face à des députés plus libres de leurs mouvements. Une chose, toutefois, le décida peut-être à travailler sur la question des Droits de l'Homme et du Citoyen. Un tel texte officiel pouvait déboucher sur la protection des droits et propriétés d'Arles, obtenant donc ainsi ce que les électeurs de la cité lui avaient demandé.

Son intervention à la séance du 7 juillet et son courrier du 2 août nous résument ses hésitations du début, et la pleine adhésion qui suivit. Le Courrier d'Avignon écrit en effet, au sujet de cette séance... *"Le Compte (sic) de Clermont-Lodève, député d'Arles en Provence, parla avec zèle et véhémence. Il dit "qu'il n'était pas question de former une constitution puisque nous en avons une, mais d'en réformer les abus ; que l'assemblée nationale n'a pas le droit de créer une constitution, qu'il n'est est point fait mention dans les cahiers..."* Guilhem s'explique sur ces propos dans son courrier du 2 août... *"Vous avez peut-être vu, Messieurs, dans les papiers publiés que j'avais soutenus dans l'Assemblée, aux séances du 7 et du 8 de juillet que je croyais qu'il ne devait pas être question de nous donner une nouvelle constitution, que je doutais même que le plus grand nombre des députés eut reçu sur cela des pouvoirs suffisants, que je pensais que nous devions nous en tenir à réformer les abus qui par laps de temps s'étaient introduits dans notre constitution. Ainsi en ne fixant aucun temps, aucune époque, je proposais à l'assemblée de choisir ce que les monuments de notre histoire nous avaient transmis de meilleur ; j'espérais que nous y trouverions assez de matériaux pour nous assurer une excellente constitution, que nous nous bornerions à déclarer que telle était la véritable constitution des loyaux, des généreux français et que cette constitution ayant pour elle l'avantage d'être sanctionnée par le temps (car les abus n'ont jamais pu prescrire contre les droits nationaux) et par le respect de nos pères, seraient plus assurée du respect de nos descendants et plus à l'abri du danger des innovations à l'avenir..."*

Ces lignes peuvent être considérées comme la profession de foi de Charles-François de Guilhem, le résumé de ce qu'il voulait exprimer en se faisant élire député, et il avait tout fait pour cela. Il propose la solution qui lui semble la meilleure, pour améliorer la société de son temps. Il désire ardemment participer au règlement des problèmes, en instituant un ordre plus juste et plus égalitaire, dans le maintien des valeurs traditionnelles ; la royauté et la religion. Il poursuit ainsi son propos : *"...Dans ce système, une déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen eut pu paraître superflue, mais puisque l'Assemblée dans sa sagesse a voulu profiter de l'époque d'un siècle de lumières pour fonder sa constitution sur les premiers principes de la vérité et de la justice, puisque la plupart des pays de la domination française, par de nombreux pouvoir illimités confiés à leurs mandataires, et les autres, par leurs adresses de remerciements et de félicitations à l'Assemblée Nationale, votent aujourd'hui l'établissement d'une heureuse et libre constitution, puisqu'un Monarque citoyen ne*

voulant fonder son bonheur que sur celui de ses peuples a daigné l'annoncer lui-même à l'Assemblée des représentants de la nation, je pense qu'une déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ne peut être qu'avantageuse".

En ce début d'août 1789, on étudiait en effet la question de savoir si la déclaration des Droits de l'Homme devait précéder ou non la Constitution. Dans la matinée du 4 août, il fut répondu par l'affirmative. Dès le 2 du même mois, Guilhem écrivait quant à lui : *"Elle doit précéder la constitution, puisqu'une bonne constitution ne peut qu'être fondée sur les principes immuables du droit naturel de la liberté et de la justice. Elle servira à assurer la durée de cette heureuse constitution, puisque les représentants actuels du peuple français ne font rentrer dans cette constitution rien qui puisse choquer les vérités premières. Elle mettra en faveur de nos descendants : cette constitution à l'abri des erreurs qui pouvaient s'y glisser puisqu'en tout temps on pourra comparer les projets de lois à faire à la présente déclaration des droits qui servira à faire rejeter celles qui donneraient atteintes aux principes..."* On ne peut qu'admirer une telle intelligence et une telle clairvoyance qui avait su capter les meilleures des idées de ce temps.

Guilhem rédigea un projet de déclaration des droits de l'homme qu'il termina vers la fin du mois de Juillet. Il envoya celui-ci aux Arlésiens, avec son courrier du 2 août. Il n'était pas le seul député dans ce cas. D'autres aussi proposaient de tels textes, comme l'abbé Sieyès, Target-Dupont, Mounier, La Fayette, Clermont-Tonnerre, Thouret, Champion, de Cicé, Mirabeau, etc, et même Durand-Maillane, le député de la Sénéchaussée d'Arles. L'afflux de tels projets fut tel que trois comités successifs furent chargés d'étudier ces dossiers et d'en faire la synthèse. Celle de Mirabeau, qui se basait sur vingt textes différents, fut refusée par l'Assemblée le 17 août. Finalement, dans l'incapacité d'adopter un projet qui pût satisfaire tout le monde, l'Assemblée décida d'en retenir un qui servirait de document de base à un travail commun. C'est celui présenté par le sixième bureau qui fut choisi le 19 août, battant ceux de La Fayette et de Sieyès.

La plupart des historiens s'accordent à voir dans ce projet celui de Champion de Cicé. Est-ce bien sûr ? Le chroniqueur du Courrier d'Avignon, déjà, n'était pas d'accord avec cette affirmation, et écrivait le 2 septembre : *"Le sixième bureau présente un autre projet qu'on croit l'ouvrage de M. l'évêque de Nancy et c'est celui-là que 620 voix ont arrêté d'accepter sauf amendements"*. L'évêque de Nancy n'était pas Champion de Cicé mais Mgr Lafare, Cicé étant archevêque de Bordeaux.

Mais le plus troublant est la lettre écrite ce même 19 août aux Arlésiens par Siffren Boulouvard :

"Les séances de l'assemblée n'offrent quant à présent rien d'intéressant. Il n'y est question que de la discussion des différentes déclarations des droits de l'homme et du citoyen qui ont été proposées. Après bien des débats, on a déterminé d'en choisir une que chaque député désignerait à voix haute et par appel et qui serait ensuite discutée par article, augmentée, circonscrite ou modifiée. Celle qui avait été discutée dans le sixième bureau a réuni la majorité des suffrages. C'EST LA MÊME QUI VOUS A ÉTÉ ENVOYÉE PAR M. DE GUILHEM, À QUI ELLE APPARTIENT, QUOIQU'ELLE N'ETANT PAS SOUS SON NOM..."

Cette affirmation, écrite le jour même du choix, fait de toute évidence de Charles-François de Guilhem-Clermont-Lodève le véritable auteur du projet sur lequel travailla l'Assemblée Nationale, et qui deviendra alors la version définitive de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Bernard DESCHAMPS

(à suivre)

Notes

1) Aujourd'hui, le terme de "Pays d'Arles" désigne plus ou moins l'arrondissement dont notre ville est le chef-lieu. Ce territoire correspond d'ailleurs à peu près à la zone où était porté le costume d'Arles. Rappelons qu'avant la Révolution il en était tout autrement. Le "Pays d'Arles", ou "État d'Arles" était seulement le territoire dépendant du Consulat arlésien, à l'époque plus étendu que l'actuelle commune d'Arles. Le Pays d'Arles n'était pas partie intégrante du comté de Provence, mais une Terre Adjacente, jouissant de privilèges particuliers. Dépendant directement du roi, comte de Provence, la ville et son terroir se voulaient comme une sorte de principauté, indépendante du reste de la province. C'est de là que vient l'expression "Arles-en-France" que l'on aimait alors employer, ainsi que la préposition "en", "en Arles" ou "en Arle" (en Provençal) au lieu de la forme normale "à Arles" ou "à-n-Arle".

(Note des A.V.A.)

Les grandes pages de l'histoire d'Arles en Provence

TITRE III

Du Royaume d'Arles à l'Union de la Provence à la couronne de France

| Datation | ÉVÉNEMENTS EN ARLES ET DANS LE MIDI MÉDITERRANÉEN ET LANGUEDOCIEN |
|----------|---|
| | <p style="text-align: center;">Chapitre IV - ARLES et la PROVENCE à l'heure angevine</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>1294</p> <ul style="list-style-type: none">- Convention entre CHARLES II et JAYME d'Aragon prévoyant la restitution de la Sicile au Comte de Provence en échange de la Corse et de la Sardaigne fiefs du Saint-Siège occupés par les Gênois et les Pisans. - Cet accord n'aura pas de suite. - 8 février - CHARLES II publie à Nice une ordonnance concernant la morale religieuse : assistance à la messe et jeûnes obligatoires sous peine d'amendes. - Interdiction du concubinage. - condamnation du blasphème, du parjure. - saisie des biens des Excommuniés.- interdiction aux Juifs d'avoir des domestiques chrétiens et d'exercer des offices de Justice. - 24 février - ordonnance accordant aux Inquisiteurs de la foi les moyens financiers pour leurs investigations. <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> |
| 1295 | <ul style="list-style-type: none">- Naissance à Montpellier du futur SAINT-ROCH (mort en 1327) dont les reliques étaient gardées par les Trinitaires d'Arles.- Mort du fils aîné de CHARLES II, CHARLES MARTEL. Le fils de ce dernier sera Roi de Hongrie. |

**ÉVÉNEMENTS EN FRANCE ET EN EUROPE
et événements très importants extérieurs à l'Europe**

1294

- Mort du pape CÉLESTIN V, BONIFACE VIII lui succède.

1294

- La ville de Nice célèbre avec faste son premier carnaval.

1294

- La guerre commence en Aquitaine entre la France et l'Angleterre.

ÉDOUARD 1^{er} est dans l'impossibilité de secourir son duché en raison des rebellions des Gallois et des Écossais avec lesquels PHILIPPE LE BEL passe un traité d'alliance.

En trois ans le roi d'Angleterre perdra la presque totalité de l'Aquitaine.

- Pour atteindre encore mieux l'Angleterre PHILIPPE décide de se construire une véritable marine. Il fait construire un arsenal à Rouen par les Génois et il récupère la flotte de Méditerranée qui a été cédée à CHARLES II à la suite du traité de Tarascon.

Au cours du XIII^e siècle le commerce avec l'Orient et l'Extrême-Orient a porté sur : les ballots de tabac, les rouleaux de soie, les tissus dits Indiennes et les épices.

En provenance de Perse via Venise sur : l'opium, l'indigo, le safran, l'essence de rose, les tapis et les vins de CHIRAZ, les lapis-lazulis, les perles et les turquoises, les parfums neuse et l'encens. Les transports s'effectuaient par caravanes de chameaux et par bateaux.

1295

La flotte française compte dès lors 60 galères et plusieurs centaines de bâtiments de transport. C'est la première flotte nationale. Cette puissance maritime s'ajoute à l'armée de 120 000 hommes du roi de France.

**Monuments, Arts
et Littérature**

1293 - Construction de la tour PHILIPPE LE BEL pour contrôler le débouché rive droite du pont ST BENEZET d'Avignon reconstruit en 1234.

1294 - Début de construction de l'église SAINTE-CROIX de Florence.

1295 - Est composé et enluminé le célèbre bréviaire de PHILIPPE LE BEL.

| Datation | ÉVÈNEMENTS EN ARLES ET DANS LE MIDI MÉDITERRANÉEN ET LANGUEDOCIEN |
|----------|---|
| 1296 | <p>- Une bulle du pape BONIFACE VIII accorde aux Dominicains le service de l'église de SAINT-MAXIMIN.</p> <p>- CHARLES II promulgue une série d'ordonnances qui donnent au comté de Provence une certaine autonomie administrative. La Provence est ainsi libérée peu à peu des liens qui la subordonnaient à la Grande Cour Royale de Naples.</p> |
| 1297 | <p>- Mort au couvent des Franciscains de Brignoles du second fils de CHARLES II, LOUIS. Il ne reste donc plus que son troisième fils ROBERT pour succéder à CHARLES II.</p> <p>- Charles II promulgue le statut de réorganisation du Consulat d'Arles.</p> <p>- 31 juillet - Nouvelle ordonnance dite de "Brignoles" qui va dans le sens des précédentes.</p> <p>En outre elle prévoit des mesures administratives pour qu'aucune recette ne puisse échapper au Trésor provençal.</p> <p>Elle institue également un nouvel officier le "Rational" dont le siège est à Aix qui contrôle toute l'administration du Comté. Ce haut-fonctionnaire rend compte annuellement par un rapport financier aux "Maîtres Rationaux" de la Grande Cour Royale de Naples.</p> <p>Plus tard deux "Rationaux" qui seront des provençaux constitueront une sorte de délégation permanente de la Grande Cour Royale de Naples dont ils feront partie.</p> <p>- Ainsi ces nouvelles dispositions ont pour effet de ramener de Naples à Aix la direction et le contrôle des finances et du domaine de Provence.</p> |

1296

- En riposte à la politique maritime de PHILIPPE LE BEL, ÉDOUARD d'Angleterre, aidé par l'empereur ADOLPHE de NASAU, suscite une coalition contre la France. PHILIPPE réplique en décrétant le blocus continental à l'Angleterre. À ses côtés se groupent la Suède, la Norvège, les villes de la Hanse, les États ibériques.

- Cette affaire n'a pas de suite car la France a besoin des laines anglaises pour ses tissages.

Il s'en suit une guerre économique dont l'enjeu est la Flandre (l'actuelle Belgique).

- **La paix est signée par ALPHONSE II d'Aragon avec CHARLES II qui renonce à ses droits sur la Sicile. Les habitants de l'île dénoncent leur alliance avec lui et proclament roi FRÉDÉRIC, quatrième fils de PIERRE III.**

- MARCO POLO de retour à Venise après 24 ans d'absence participe sur une galère armée à ses frais à un combat naval contre les Gênois. Vaincu il est incarcéré à Gênes et ne sera libéré qu'en 1299.

1297

- PHILIPPE IV Le BEL occupe la Flandre dont le comte est allié au roi d'Angleterre.

- Nouvelle révolte des Écossais aidés par le roi de France et dont le chef William WALLACE sera fait prisonnier et écartelé en 1305.

- PHILIPPE IV occupe la majeure partie de l'Aquitaine.

- BONIFACE VIII a pris fait et cause pour la Flandre et par sa bulle "Clericis Laicos" interdit aux Laïcs d'imposer les ecclésiastiques. C'est le début d'une longue lutte entre le pape et le roi de France. Ce dernier interdit les sorties d'argent du royaume diminuant ainsi les revenus du Vatican. Le pape doit s'incliner.

1295 - Début de la construction du couvent et de l'église des Dominicains de SAINT-MAXIMIN qui sera terminée en 1304.

1296 - CIMABUE peint les fresques de l'église supérieure de SAINT-FRANCOIS D'ASSISE, la vierge de la Sainte Trinité et le crucifix de l'église Sainte-Croix de Florence.

1296 - Début de la construction de la cathédrale SANTA MARIA DEI FIORI de Florence dont le campanile de 84 mètres par GIOTTO sera terminé en 1359.

GHIBERTI décore les panneaux du fameux baptistère SAINT-JEAN à côté de la cathédrale.

Au XIII^e siècle Florence compte 100 000 habitants (3 fois plus que Londres) c'est l'âge d'or de cette République de marchands et d'artisans avec à sa tête les Médicis.

LAURENT fils de COSME s'entoure de poètes, de savants, de sculpteurs, de peintres et de philosophes.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

**Pour la protection de son patrimoine historique et esthétique
fondée en 1903 - reconstituée en 1971**

Présidents d'honneur

+ Frédéric MISTRAL
Me Pierre FASSIN

+ Émile FASSIN
André VAILHEN-REMACLE

Comité de Parrainage

Henry AUBANEL - Elisabeth BARBIER - Louis BAYLE - + Gaston BONHEUR - Marcel BONNET - + Henri BOSCO - Jacques de BOURBON-BUSSET - Hedwige BOUTIERE - + Marcel CARRIERES - André CASTELOT - + Duc de CASTRIES - Jean-Pierre CHABROL - + André CHAMSON - Edmonde CHARLES ROUX - Yvan CHRIST - Alice CLUCHIER - Jean DESCHAMPS - Pierre DOUTRELEAU - Michel DROIT - Maurice DRUON - Georges DUBY - Lawrence DURREL - + Pierre EMMANUEL - Henri-Paul EYDOUX - Louis FERAUD - Charles GALTIER - René JOUVEAU - Halldor LAXNESS - Louis LEPRINCE-RINGUET - + Duc de LEVIS MIREPOIX - Jean-Marie MAGNAN - + Marie MAURON - Jean MISTLER - Maurice PEZET - Charles ROSTAING - Robert SABATIER - Pierre SEGHERS - Constant VAUTRAVERS.

Bureau

Président Honoraire : René VENTURE

Présidente : Thérèse GUIRAUD

Vice-Présidents : Bruno MATEOS et Rémi VENTURE

Secrétaire-Générale : Françoise PONSDESSERRE

Secrétaires-Adjoints : Alain MARION et Pierre MAXENCE

Trésorier : Robert LAUGIER

Trésorier Adjoint : Félix FABRE

Archiviste : Régis MARCHAL

Bulletin

Directeur de la publication : Rémi VENTURE

Equipe de rédaction. Janine CASTANET, Pierre MAXENCE, Alain MARION.

COTISATION ET ABONNEMENT ANNUEL AU BULLETIN : 60 F
Les Amis du Vieil Arles B.P. 30 - 13633 ARLES CEDEX
C.C.P. 4439-15 F Marseille



Dépôt légal 2^e trimestre 1987. Imp. l'Homme de Bronze - Arles
Directeur de la publication : M. Venture
Commission paritaire : N° 52953